



« BUDGET PRIMITIF 2010 DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE »

AVIS

présenté par

Pierre-Yves du FOU

Rapporteur général du Budget

COMMISSION N° 6

Finances, synthèse et prospective, politiques contractuelles,
coopération interrégionale, relations européennes et internationales

SEANCE PLENIERE DU 8 DECEMBRE 2009

Conseil économique et social de Bourgogne
17, boulevard de la Trémouille - BP 1602 – 21035 Dijon cedex -Tél. 03 80 44 34 32 -Fax 03 80 44 33 09
e-mail : cesr@cr-bourgogne.fr www.cr-bourgogne.fr

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL DE BOURGOGNE

VU

- ◆ Le code général des collectivités territoriales,
- ◆ La loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- ◆ Le rapport transmis par Monsieur le Président du Conseil régional, relatif au projet de Budget primitif pour l'exercice 2010 du Conseil régional de Bourgogne,
- ◆ L'avis de la Commission « Finances, synthèse et prospective, politiques contractuelles, coopération interrégionale, relations européennes et internationales » du CESR.

PREAMBULE

Le Président du Conseil régional a transmis au Conseil économique et social de Bourgogne¹, pour avis, le rapport relatif au projet de Budget primitif² 2010, préalablement à son examen par le Conseil régional.

D'un montant de 609,9 M€³ en autorisations de programme et d'engagement (AP/AE) et de 784,8 M€⁴ en crédits de paiement (CP)⁵, le projet de budget de la Région pour 2010 est en baisse de 6,2 % en AP/AE et en hausse de 2,6 % en CP par rapport au BP 2009.

Les recettes étant estimées à 602,6 M€, la prévision d'emprunt d'équilibre pour 2010 est évaluée à 182,2 M€, en hausse de 4,3 % par rapport à 2009.

OBSERVATIONS GENERALES

Pour le CESR, le projet de BP pour 2010 s'annonce comme étant un budget de transition, au carrefour de différentes évolutions : les réformes des collectivités territoriales et de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe professionnelle (TP), et pour toute la durée de la mandature.

S'agissant des recettes

Le CESR rappelle le constat effectué lors du débat d'orientations budgétaires pour 2010, à savoir : la perte à court terme de l'autonomie fiscale de la collectivité.

¹ CESR dans le texte.

² BP dans le texte.

³ Hors gestion active de la dette et subvention globale.

⁴ Hors gestion active de la dette et subvention globale.

⁵ Y compris le montant de la subvention globale.

Il remarque que si les recettes fiscales sont évaluées à 291,1 M€, soit 47,4 % des recettes totales de la Région pour 2010, elles se réduisent à 123,5 M€, soit 20,1 % de ces recettes, si l'on tient compte des seuls impôts sur lesquels la Région a un pouvoir d'action⁶.

Dans ce contexte fiscal contraint, le CESR relève le choix du Conseil régional de maintenir à leur niveau de 2009 les taux de la taxe foncière, du tarif de la carte grise et de la modulation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP).

Il remarque également que la menace de diminution de recettes due aux différentes réformes en cours n'est que faiblement concrétisée pour le BP 2010, la perte constatée se limitant à 1,9 % par rapport à 2009. Pour cet exercice, les prévisions de baisse de recettes les plus importantes concernent le Fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, et les Fonds structurels européens (respectivement – 49,46 % et – 44,88 % par rapport à 2009), alors que les transferts de l'Etat sont en légère progression (+ 0,4 %).

S'agissant des dépenses

Le CESR constate la diminution significative du niveau d'investissement. En effet, le volume d'autorisations de programme (AP) - hors Fonction « services généraux » - passe de 239,5 M€ en 2009 à 191,3 M€, soit une baisse de 20,1 % de BP à BP. De même, le montant des crédits de paiement en investissement (CPI) destiné aux dépenses d'intervention⁷ - hors CPI relatifs aux services généraux en forte augmentation et hors dépenses non ventilées - s'établit à 239 M€ pour 2010 contre 249,2 M€ en 2009, soit une diminution de 4,1 %.

Ceci se vérifie particulièrement pour les dépenses d'investissement entrant dans le champ des compétences obligatoires dont les inscriptions sont en baisse de 18,8 % passant de 143,1 M€ en 2009 à 116,1 M€ en 2010.

Le CESR remarque que si le BP 2010 constitue un budget de transition, il s'agit également d'un budget de reconduction pérennisant la ventilation des dépenses des exercices précédents. Il ne constate pas de ruptures avec les précédents budgets, comme en témoigne la répartition des dépenses relevant de la mise en œuvre des compétences obligatoires et celles relevant des compétences choisies. Il relève, pour ce qui concerne les dépenses non obligatoires, une progression de BP à BP des CPI qui passent de 87 M€ en 2009 à 98,9 M€ en 2010.

Lors de la présentation de précédents documents budgétaires, le CESR avait affirmé la nécessité pour le Conseil régional de se recentrer sur ses compétences obligatoires. L'examen du BP 2010 révèle toutefois que 160,9 M€ - hors services généraux - demeurent consacrés aux compétences non obligatoires de la Région, et sont partagés entre 15 politiques différentes. Le CESR se demande si le contexte financier dans lequel s'inscrit ce budget ne constituerait pas une opportunité pour la Région de préciser ses priorités d'intervention.

⁶ Taxe foncière, soit 55.9 M€ ; cartes grises, soit 46.4 M€ ; part modulable de la TIPP, soit 21.2 M€.

⁷ Les dépenses d'intervention sont constituées des dépenses d'investissement et de fonctionnement en lien avec les politiques d'intervention (éducation/formation, transport, économie, etc). Elles sont à distinguer des dépenses relatives aux services généraux de la Région (administration générale, ressources humaines, gestion de la dette et du patrimoine).

S'agissant de l'équilibre du budget

Au vu, d'une part, de la stabilisation des recettes et, d'autre part, de la forte diminution des dépenses d'investissement (CPI) inscrites au BP, le CESR s'étonne de la progression de la prévision d'emprunt d'équilibre⁸.

Observation générale complémentaire

Le CESR réaffirme sa demande d'un partage plus complet des informations de la part de la Région, notamment concernant les déclinaisons des interventions envisagées au BP, tant au niveau des arbitrages entre les politiques, que de leur mise en œuvre en termes de programmes d'actions ou d'opérations.

Il souhaite une évaluation des interventions relevant des politiques obligatoires de manière à permettre, d'une part, des arbitrages entre les actions menées et à dégager, d'autre part, des marges de manœuvre en faveur de compétences choisies impactant la vie économique et le développement des territoires.

OBSERVATIONS PARTICULIERES

Le CESR rappelle son souhait de voir les lignes budgétaires soumises à des dynamiques fortes (politiques de l'énergie et du TER), bénéficier d'un suivi de leurs programmes d'actions ainsi que d'une évaluation.

Observations relatives aux politiques obligatoires

S'agissant des transports en commun de voyageurs (TER)

Si l'évolution globale des crédits de paiement consacrés au TER est en hausse (223,7 M€ au BP 2010 contre 204,8 M€ au BP 2009, soit une augmentation de 9,22 %), le CESR relève que cette progression est plus particulièrement marquée pour ce qui concerne les crédits de fonctionnement qui passent de 133,4 M€ au BP 2009 à 152,7 M€ au BP 2010, soit une hausse de 14,4 %. Au vu de l'évolution des charges d'exploitation du TER⁹, le CESR estime que la Région, autorité organisatrice du transport express régional de voyageurs, doit renégocier avec la SNCF, exploitant du service, la convention qui les lie et ce dès 2010 dans le cadre notamment de la revalorisation annuelle des charges forfaitisées.

Le CESR note la forte progression des crédits alloués aux « autres transports », qui passent de 4,1 M€ de CP au BP 2009 à 14,3 M€ de CP au BP 2010. Cette augmentation s'explique notamment par les besoins de financement de la 1^e tranche du tramway de Dijon et la mise en œuvre de l'expérimentation de la gestion des canaux.

⁸ Cf. supra page 2 – PREAMBULE – prévision d'emprunt d'équilibre pour 2010 établi à 182,2 M€ contre 174,6 M€ au BP 2009, en hausse de 4,3 %.

⁹ Les charges d'exploitation sont réparties en deux catégories : les charges forfaitisées qui sont revalorisées annuellement avec la SNCF et les charges au réel qui sont facturées ad valorem aux Régions.

S'agissant de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Le CESR déplore la réduction des crédits de paiement alloués à la formation professionnelle et à l'apprentissage alors que les besoins en formation et en qualification des bourguignons sont réels. L'assemblée régionale des socioprofessionnels rappelle que le niveau de qualification des jeunes est inférieur à la moyenne nationale. Le CESR estime en conséquence que les inscriptions budgétaires afférentes à ces lignes ne devraient pas être réduites.

Il rappelle ses propositions exprimées lors de son avis sur le débat d'orientations budgétaires pour 2010 : ne serait-il pas préférable en effet en cette période de crise de prévoir des crédits en faveur de la mise en place des plans locaux de développement des formations énoncés au sein de la fiche action n° 5 du Schéma régional de développement économique (SRDE) ou au bénéfice de formations à destination des publics en situation de précarité ?

Le CESR demande également, à l'instar de ce qui est réalisé dans d'autres régions¹⁰, que les partenaires sociaux soient associés au pilotage et au suivi des actions de formation proposées en accompagnement de la crise économique et sociale traversée.

S'agissant de l'enseignement du second degré (lycées)

Le CESR prend acte de la décision du Conseil régional de décaler de deux années certains investissements relatifs à l'enseignement secondaire. Il s'interroge toutefois sur l'opportunité de reporter l'inscription de crédits de paiement en faveur de l'investissement dans l'immobilier, alors le soutien à l'activité économique des entreprises par la commande publique est essentielle et que les résultats actuels des appels d'offres sont très favorables à la collectivité

Observations relatives aux politiques non obligatoires

S'agissant de l'action économique¹¹

Au vu du contexte de crise économique et sociale précité nécessitant un investissement soutenu à destination des entreprises et de leurs salariés, le CESR déplore la diminution de 6,7 % des crédits dévolus à l'action économique par rapport à ces mêmes crédits inscrits au BP 2009.

Dans un contexte de raréfaction des ressources, le CESR réitère sa demande de créer un fonds régional d'aides aux entreprises et à l'emploi¹², géré de façon paritaire, dans l'objectif de soutenir la relance par la mobilisation de crédits supplémentaires d'origine bancaire.

Le CESR souhaite enfin que le programme régional de développement de l'agriculture biologique, répertorié dans la Fonction « Environnement », soit inclus dans la Fonction « Action économique » et sa sous-fonction « Agriculture, pêche, agro-industrie ». Il considère en effet que l'agriculture biologique est une activité de production au même titre que l'ensemble des autres activités agricoles.

Sans préjuger du cadre définitif de la réforme en cours des collectivités territoriales, le CESR rappelle qu'une bonne coordination entre les différentes politiques publiques mises en œuvre sur le territoire régional et relevant de compétences partagées est de nature à optimiser l'utilisation des fonds publics.

¹⁰ Notamment en Champagne-Ardenne.

¹¹ L'action économique intègre en application de la nomenclature comptable M71 : les interventions économiques transversales, la recherche et l'innovation, l'agriculture et les agro-industries, l'industrie, l'artisanat, le commerce et les autres services, ainsi que le tourisme et le thermalisme.

¹² Voir l'avis du CESR relatif au BP 2009 voté le 10 décembre 2008.

S'agissant de l'environnement et de l'énergie

La Région Bourgogne est la dernière Région métropolitaine à proposer une aide à l'installation de panneaux photovoltaïques alors que le marché des panneaux solaires connaît un réel dynamisme sous l'influence du crédit d'impôt proposé par l'Etat et des tarifs préférentiels de rachat du kWh imposés à EDF. Dans ce contexte et vu le nombre de réalisations enregistrées, le CESR s'interroge sur l'opportunité de maintenir cette politique de soutien dont les crédits pourraient être réaffectés à d'autres programmes.

S'agissant de l'expérimentation de la gestion des canaux

En raison de la raréfaction des crédits publics et de la perte d'autonomie fiscale, l'exécutif régional estime qu'à moyen terme il n'aura plus la possibilité de faire face à la totalité de ses compétences obligatoires. Prenant acte de cette position, le CESR exprime à nouveau¹³ ses incertitudes quant à l'opportunité d'engager en 2010 et pour trois années une expérimentation de la gestion des canaux.

CONCLUSION

Le BP 2010 s'inscrit globalement dans l'épure du plan de mandature que s'était fixé le Conseil régional. Certes, la conjoncture et l'évolution de l'environnement financier des collectivités ont conduit l'exécutif à mettre davantage l'accent sur quatre priorités affichées :

- un recentrage sur les dépenses obligatoires,
- une irrigation équilibrée sur l'ensemble du territoire au bénéfice de tous les Bourguignons,
- la préparation de l'avenir par le développement de la politique de recherche et le développement en matière d'enseignement supérieur,
- la sincérité budgétaire,

leur traduction semble cependant insuffisante.

S'il est vrai que 2010 est un exercice charnière et que le point de rupture pourrait se situer en 2011, le Conseil régional aurait pu aller plus loin dans l'anticipation du scénario annoncé.

Le CESR estime qu'une telle réflexion prévisionnelle est de nature à permettre à la collectivité, en association avec les partenaires sociaux, de faire des choix ambitieux pour la Bourgogne.

Ainsi, un arbitrage plus précis et plus exigeant aurait pu être envisagé et ce, sur la base d'éléments d'évaluation dont le CESR souligne plus que jamais l'impérieuse nécessité.

AVIS ADOPTE PAR 44 VOIX POUR, 6 CONTRE, 19 ABSTENTIONS

¹³ Voir l'avis du CESR relatif au DOB 2010 de la Région voté le 17 novembre 2009.

EXPLICATIONS DE VOTE

**Intervention de Thierry GROSJEAN
au titre des associations de l'environnement**

« J'ai déjà eu l'occasion d'aborder le sujet lors du DOB. Mais il paraît nécessaire d'enfoncer le clou. Ce budget loupe l'occasion d'opérer la transition historique vers une économie plus sobre et écologique. Ce budget n'est pas sincère. Il porte en germe les deux projets les plus écocides de cette décennie : la ligne LGV Rhin-Rhône et le canal Saône Moselle. Il ne suffit pas de signer l'appel de Copenhague ou d'y aller en pèlerinage pour s'auto-décerner un brevet de développement soutenable. La défense de l'environnement, du climat, de la biodiversité, ça se décline déjà et d'abord localement.

Deux projets décidés sans le moindre débat au Conseil régional ou au CESR ; deux projets décidés sans la moindre concertation, laquelle est pourtant inscrite dans les lois et la Constitution.

Pour les associations environnementales de Bourgogne, qui ont fait en Bourgogne l'effort de se structurer, le déficit démocratique, non inscrit dans ce budget, aura des conséquences fiscales. L'absence de concertation avec le mouvement associatif environnemental en sera responsable.

Au-delà des grand-messes et des promesses, la nature n'a pas fini de se rappeler à la mémoire des décideurs de tout poil.

La Bourgogne devra t-elle acheter des « droits à polluer » cotés en bourse pour ses projets climaticides ?

Si la banquise était en Bourgogne, je ne donnerais pas cher de la peau de l'ours blanc ».

**Intervention de Jean PIRET
au titre des organismes culturels (culture vivante)**

« C'est un avis orienté qui propose que la Région aille encore plus loin dans l'anticipation du scénario annoncé de la disparition de la taxe professionnelle.

C'est un avis qui souhaite un resserrement encore plus fort sur les compétences obligatoires.

En tenant compte de la réalité budgétaire, il faut maintenir le cap sur les compétences non obligatoires qui sont la grandeur d'une politique volontaire et progressiste.

C'est l'avis de notre commission n° 4 dont aucun mot ne se retrouve dans l'avis de la commission n° 6, abandon de la culture, du sport, du milieu associatif, de la santé.

Cet abandon transformerait de fait le Président du Conseil régional en super Préfet distribuant des crédits fléchés d'avance d'une façon pragmatique.

Je demande à ce que les avis des commissions soient annexés à l'avis officiel de la Commission n° 6, comme auparavant.

En tout cas, si les choses perdurent, ne voulant pas travailler pour rien, je voterai contre ».



Intervention de Bruno LOMBARD
au titre de la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

« Notre assemblée est qualifiée dans cet avis de socio professionnelle, mes collègues du collège 3 apprécieront.

Ma remarque, pour anecdotique qu'elle puisse paraître, démontre sa pertinence dans plusieurs points de cet avis.

Tout particulièrement dans la partie abordant la compétence obligatoire qu'est l'enseignement secondaire et les lycées.

Notre assemblée semblerait ne prendre acte d'une réduction de près de 50 % des investissements sans s'inquiéter plus loin des conséquences pour les familles et les lycéens.

La seule crainte exprimée porte sur les conséquences engendrées ainsi pour les entreprises.

Alors que quelques lignes plus haut, concernant la formation professionnelle en Bourgogne, il est noté que « le » niveau de qualification des jeunes est inférieur à la moyenne nationale.

Ceci relève d'une conception étroite du rôle de notre assemblée, mais aussi de notre société où, seul le monde de l'entreprise et les formations qui répondraient à leurs besoins immédiats trouveraient grâce.

Représentant ici les parents d'élèves, je ne pourrai donc voter cet avis ».



Intervention de Jean-François MICHON
au titre de l'Union régionale des syndicats CFE-CGC

« Le rapporteur nous avait prévenu que nous ne retrouverions peut-être pas le travail de chaque commission. Pour la Commission n° 2, c'est au-delà de toutes espérances.

Nous n'y retrouvons ni le fond, ni la forme et nous notons des positions opposées radicalement à des positions prises en plénière, il y a peu.

Nous n'avons pas été associés à ce texte dans lequel nous ne nous retrouvons pas.

Pour la première fois, je ne voterai pas ce projet d'avis et cela à titre personnel ».



**Intervention de Bernard LAMBERT
au titre de l'Union régionale des syndicats CFDT**

« La CFDT reste toujours attachée au principe d'une véritable décentralisation territoriale.

A la lumière du précédent débat sur les orientations budgétaires 2010 et à l'examen du projet de budget primitif 2010 soumis au CESR aujourd'hui, force est de constater que nous nous éloignons de plus en plus d'une véritable décentralisation.

Sur fonds de réforme territoriale, nous entrevoyons l'arrivée d'une forte dégradation dès cette année pour les finances régionales.

Nous nous éloignons de plus en plus d'une véritable réforme de la fiscalité locale qui permette aux collectivités locales de vivre une véritable autonomie financière.

A propos du DOB et du BP 2010 de notre région, nous tenons à remercier les responsables de l'exécutif régional qui ont permis un débat avec les membres du CESR avant examen en séance plénière.

Cette initiative est à reproduire.

A propos du processus de concertation de l'exécutif régional avec le CESR, la CFDT propose de renforcer la concertation engagée. La question nous est posée collectivement : comment assurer le suivi des principales politiques régionales : transports, lycées, enseignement supérieur, formation, apprentissage, interventions économiques transversales, ...

Par exemple, lors des différentes étapes du budget, ceci avant avis du CESR, ne pourrait-on pas imaginer :

que chaque directeur de pôle, à un rythme à définir ensemble et ceci au moins une fois par an, présente la politique sectorielle placée sous sa responsabilité. Les conseillers pourraient mieux appréhender les enjeux, les problématiques, les objectifs, l'action de la Région. Elle permettrait principalement de lever les ambiguïtés faisant jour par défaut d'information ou d'incompréhension mutuelle. Elle permettrait à terme de pouvoir contribuer à une bonne connaissance et pourquoi pas à une évaluation des politiques publiques régionales voire à la définition d'indicateurs pertinents.

Ceci éviterait de devoir s'approprier "à marche forcée" les données du document de 200 pages pour avoir un début de compréhension sur ce que seront les politiques régionales 2010 (cf. annexe 3 du projet de BP 2010).

Le contexte actuel reste particulièrement difficile :

- la crise économique perdure,
- un grand nombre d'entreprises bourguignonnes connaissent des difficultés,
- les salariés sont de plus en plus nombreux menacés par le chômage ou en chômage partiel,
- les transferts de compétences sont insuffisamment compensés par l'Etat,
- la désindexation par rapport au taux d'inflation constaté des dotations de l'Etat alors que l'évolution du budget de fonctionnement sera plus importante,
- la réforme de la taxe professionnelle dont les pleins effets joueront dès 2010.

La préoccupation majeure des salariés reste toujours l'emploi et le pouvoir d'achat.

Les dispositifs mis en œuvre par la région contribuent pour partie à palier la dégradation du tissu socio-économique bourguignon. Une véritable évaluation dispositif par dispositif reste à mener.

Dans les orientations budgétaires 2010, la CFDT aurait souhaité trouver les priorités du Conseil régional.

La décentralisation a augmenté les champs de compétence et les domaines d'intervention de la Région. Nous comprenons que toutes les missions contiennent des éléments majeurs de la politique régionale. Ne faut-il pas mettre en avant la priorité des priorités ? Pourra-t-on tout faire avec des moyens qui baissent ?

Pour la CFDT, la Région doit prioritairement se concentrer sur des options qui permettent la réduction des inégalités et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Comme nous l'avons déjà exprimé, la CFDT souhaite une meilleure visibilité sur le résultat des actions entreprises par la Région. Faire le lien entre les orientations, le budget primitif et le compte administratif est nécessaire.

Pour la CFDT, il nous semble important de suivre le bilan du réalisé après avoir donné notre sentiment sur les orientations et programmes. La CFDT veut adopter une démarche constructive. Comment pouvons-nous à notre niveau rendre compte à nos adhérents de nos propositions de nos affirmations sur le bien-fondé des actions proposées ?

L'exécutif régional a décidé de boucler son budget 2010 grâce au recours à l'emprunt de manière conséquente. Certes, le président du Conseil régional nous l'a expliqué plusieurs fois c'est un choix politique.

Pour autant, nous tenons à allumer un voyant rouge à propos de cette décision.

D'une part, l'emprunt 2010 représente 22,88 % de la structure des recettes de la région. D'autre part, une part de cet emprunt risque d'être affectée à des dépenses de fonctionnement.

Le groupe CFDT votera l'avis du CESR ».



**Intervention de Christine DRUART
au titre de la Chambre régionale du commerce et de l'industrie (CRCI)**

« Je m'étonne au vue de l'importance de la fonction transport, consacré par la Région, à l'absence totale de lien SNCF entre la ville de Sens et la ville de Troyes.

En effet, plusieurs jeunes se rendent régulièrement avec difficultés à destination de Troyes soit pour étudier à l'université, soit afin d'apprendre un métier dans le cas des apprentis, et seul le car est mis à disposition de ces jeunes (futurs contribuables et consommateurs).

La ligne SNCF reliant ces deux villes a été mise hors d'usage par les bombardements de la dernière guerre soit depuis plus de 60 ans. Je suis plus que surprise de constater que depuis rien n'a été mis en place pour relier (cette ville dont le développement économique est incontournable pour notre région).

Je fais parti de la Commission n° 6 « Finances et relations interrégionales » et je ne peux que constater que le nord de la Bourgogne est oublié en matière de transport en direction de la région Champagne.

Je félicite la Région pour les efforts qu'elle déploie en matière de relations interrégionales en direction de la Franche-Comté, toutefois il serait judicieux de regarder dans d'autres directions, d'autres Régions sont aux portes de notre belle Bourgogne ».



Intervention de Michel MAILLET
Au titre du groupe CGT

« Lorsqu'on reprend les différents avis rendus par notre Assemblée sur les documents budgétaires soumis par le Conseil régional, on a une bizarre impression de leitmotivs réitérés au fur et à mesure des expressions : manque de temps pour travailler efficacement, manque d'explications et d'informations précises notamment aux commissions thématiques. Mais aussi volonté de la seconde Assemblée régionale de jouer un rôle plus concret dans sa contribution à l'élaboration de la politique du Conseil régional en lien avec sa perception des enjeux et des actions qu'il conviendrait de mener, avec souvent aussi des propositions, certes loin d'être parfaites, mais qui mériteraient à tout le moins d'être débattues et examinées. Or le sentiment qui domine après ce bilan examiné à la lumière des politiques mises en œuvre, c'est celui d'une non prise en compte de la collectivité régionale qui, à chaque fois, ignore, élude, voire déforme le contenu des avis qui lui sont transmis.

À titre d'exemple nous relevons que, dans le contexte de crise internationale que traversent la région et la France, plusieurs Conseils régionaux ont mis en place des dispositifs visant à associer, sous diverses formes, leurs Conseils économiques et sociaux à leurs réflexions, montrant ainsi l'importance qu'ils accordent à leur qualité d'expertise de la société civile. Pourquoi ce qui est possible dans d'autres Régions ne l'est-il pas en Bourgogne ? Au terme de la mandature de l'équipe actuelle du Conseil régional, il serait bon que nous ayons enfin une réponse.

Le projet d'avis que notre Assemblée rend aujourd'hui sur le budget primitif 2010 du Conseil Régional s'inscrit naturellement dans le contexte décrit ci-dessus. Quelques idées forces se dégagent du projet d'avis, dont certaines sont reprises de nos avis antérieurs. Notre groupe CGT en approuve les grandes lignes et appuiera seulement sur 2 aspects.

Le premier, largement développé à plusieurs reprises, c'est celui de la création d'un Fonds régional de soutien à l'investissement et à l'emploi. Dans le contexte de baisse conséquente des ressources régionales qui se dessine pour 2011 du fait de la modification de la taxe professionnelle, est-il aussi incongru que cela de rechercher, avec un tel dispositif, à mettre des concours bancaires au service de l'investissement et de l'emploi ? Est-il aussi incongru que cela de considérer que, pour une réelle efficacité de ce dispositif, les forces économiques et sociales que sont les organisations syndicales et patronales soient associées à sa gouvernance, aux côtés des décideurs politiques ? Et soulignons en passant que ces propositions dépassent ce qui est appliqué aujourd'hui dans le dispositif de Prêt régional de soutien aux entreprises qui vise à consolider les trésoreries des entreprises sans vérifier qu'il sert réellement le développement de l'emploi. Notre groupe s'est largement exprimé sur cette proposition et les différentes mises en œuvre dans d'autres Régions me dispensent de développer plus avant : pour en savoir plus il suffit d'aller voir ce qui se passe en Rhône-Alpes ou en PACA.

Le second aspect concerne la nécessaire évaluation des politiques transférées et singulièrement des transports TER, dont le projet d'avis relève la forte augmentation et propose que la convention avec la SNCF soit renégociée. Nous voulons souligner qu'il serait judicieux de ne pas occulter, dans cette renégociation, la responsabilité de l'État qui ne supporte pas les coûts supplémentaires depuis la mise en place de la régionalisation, sauf celui de l'augmentation des péages dont il est responsable.

Moyennant ces remarques, le groupe CGT votera le projet d'avis ».